

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « organisation, réglementation et affaires juridiques »* .

DÉCISION N° 0-43911-2007/DEF/EMM/ORJ portant changement d'appellation d'une formation.

Du 18 janvier 2008

NOR D E F B 0 8 5 0 0 7 0 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.6.

Référence de publication : BOC N°07 du 22 février 2008, texte 7.

La formation « unité marine de Djibouti » prend, à compter du 1er janvier 2008, l'appellation de « base navale de Djibouti ».

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1re classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Bernard LENOIR.